

ne pouvait se poser, parce que nous avions promis à l'OTAN tout ce que nous pouvions fournir sous forme d'aide et de forces pour maintenir la paix dans le monde, et qu'aucun gouvernement qui espérait demeurer le gouvernement du Canada ne devait demander plus que ce que nous avons promis à l'OTAN. J'ai également dit que j'étais parfaitement convaincu que l'aide accordée ou qui pourrait être accordée par les États-Unis au Pakistan n'était pas destinée à être utilisée contre l'Inde, et que j'étais absolument sûr que, eût-on l'impression qu'elle serait utilisée contre l'Inde, il n'y aurait pas 1 p. 100 des Américains qui l'auraient appuyée.

Il y a peut-être encore un autre point. Je ne sais pas si les journaux en ont parlé,—je n'ai rien vu à ce sujet,—mais on m'a interrogé au sujet de nouvelles contradictoires intéressant des paroles que j'aurais prononcées à Tokio à propos de la neutralité de l'Inde en cas de guerre là-bas. Ce que j'ai dit, c'est qu'en cas de guerre, je me demandais si l'Inde pourrait rester neutre et que si elle ne devait pas rester neutre je m'attendais qu'elle se rangeât à nos côtés plutôt que du côté de nos ennemis.

Il y a eu un autre compte rendu,—compte rendu erroné,—qu'on a peut-être fait de bonne foi. Mes honorables amis ici présents connaissent l'atmosphère des conférences de presse. On m'a fait dire que je ne pensais pas que l'Inde pût rester neutre en cas de guerre. Quoi que j'aie pu penser, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que je ne savais pas si l'Inde pourrait rester neutre advenant une guerre, mais que si l'Inde venait à constater que la neutralité lui était impossible, je m'attendais à la voir passer dans notre camp plutôt que dans le camp de nos ennemis.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Pour ce qui est du dispositif placé en face de moi, j'espère que le Parlement ne décidera pas de radiodiffuser les délibérations du Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne pense pas que nous devions laisser dévier le débat vers ce sujet en particulier et j'invite l'honorable député à collaborer en aidant les ingénieurs de la maison Tannoy à juger de la valeur de l'essai.

M. Diefenbaker: Compte tenu de la réaction de la Chambre, je ne pense pas que le sujet donnerait lieu à un très long débat.

Je veux parler d'abord du débat qui s'est déroulé le 29 janvier sur les Affaires extérieures et qui s'est terminé à la fin de la séance. Le débat s'étant terminé ce jour-là, six honorables députés seulement ont pu y participer. Je n'ai pas l'intention de répéter les questions que j'ai posées alors et à cer-

taines desquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a répondu aujourd'hui. Les questions qui ont été posées alors sont les suivantes: premièrement, quels pourparlers ont eu lieu avant l'annonce que M. Dulles a faite de la politique de représailles? Je pense que les Canadiens en général approuvent l'attitude prise par le ministre et d'après laquelle le Canada ne souscrit automatiquement à aucune ligne de conduite que peut annoncer une autre nation à moins d'avoir été consulté à ce propos. La déclaration faite par le ministre, selon laquelle le Canada a le droit d'être consulté, correspond effectivement au sentiment de la population canadienne. Les Canadiens ont le droit d'être consultés. Les États-Unis se trouvent actuellement dans la situation du capitaine d'un navire. Mais les officiers subalternes d'un navire ont eux aussi, le droit de se faire entendre et d'exiger qu'on tienne compte de leurs opinions avant que soient prises des décisions intéressant l'équipage aussi bien que le capitaine.

Je crois que, grâce à l'exposé assez approfondi du ministre des effets qui découleront du discours de M. Dulles sur les représailles massives et aux explications que M. Dulles a lui-même fournies ces derniers jours, une bonne partie des craintes que resentaient les Canadiens s'évanouiront.

Deuxièmement, il y avait aussi la question de la reconnaissance de la Chine communiste, sur laquelle le premier ministre (M. St-Laurent) s'est étendu aujourd'hui. Pour ce qui est de l'admission de la Chine aux Nations Unies, ou de la reconnaissance de la Chine, il serait bon de revenir à ce que j'ai dit au cours du débat de janvier au sujet du point de vue du parti progressiste-conservateur. Je lis un extrait de mon discours, page 1685 du harsard, portant sur la Chine:

Faut-il la reconnaître? Une telle reconnaissance sera certes difficile à motiver (quelque intérêt, du point de vue juridique, que puissent porter à cette question les étudiants en droit international), tant que le gouvernement du peuple voudra, en pratique, annexer la Corée du Nord, fournir des armes à l'Indochine et tenter par tous les moyens, semble-t-il, de répandre le communisme et la dislocation dans d'autres parties de l'Asie. Bien qu'il soit impossible de dire aujourd'hui si la Chine ne devrait jamais être reconnue, il me semble toutefois qu'on n'a pas établi le bien-fondé de cette demande. Si la Grande-Bretagne et la France s'étaient trouvées, en 1949, dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui et qu'elles eussent connu ce qui s'est passé depuis lors, il est certain qu'elles eussent pour le moins différé leur reconnaissance de la Chine.

Pour moi, je suis d'avis que nous ne devrions pas reconnaître la Chine en ce moment. Affirmer que nous ne la reconnaitrons jamais est trop engager l'avenir... En 1945 ou 1946, n'aurait-il pas